



**ARRETE N°85/2024
PORTANT NOMINATION PAR VOIE DE
MUTATION DE
MONSIEUR PHILIPPE RAFAEL**

Le Maire de la commune de VALLORCINE,

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code général de la fonction publique, notamment les articles L512-23 à L512-27,
Vu la délibération en date du 7 décembre 2020 créant un emploi de Garde Champêtre, à temps complet,
Vu la déclaration de vacance d'emploi effectuée auprès du Centre de Gestion,
Vu la candidature présentée par M. Philippe RAFAEL et retenue par l'autorité territoriale,
Vu l'acceptation de la demande de mutation de M. Philippe RAFAEL par le Maire de la commune de LAURIS à compter du 16 décembre 2024,
Vu l'arrêté classant M. Philippe RAFAEL au grade de Garde Champêtre Chef Principal au 7^{ème} échelon, IB 501, IM 437,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : M. Philippe RAFAEL, né le 16/02/1974, est nommé au grade de Garde Champêtre Chef Principal par voie de mutation à compter du 16 décembre 2024, à temps complet.

ARTICLE 2 : L'intéressé(e) est classé(e) au 7^{ème} échelon, indice brut 501, indice majoré 437, avec une ancienneté de 9 mois et 15 jours.

ARTICLE 3 : Le Maire de la commune de Vallorcine est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé.

Ampliation adressée au :

- Président du centre de gestion
- Comptable de la collectivité ou de l'établissement
- Contrôle de légalité

Fait à VALLORCINE le 26 novembre 2024,
Le Maire,
Jérémy VALLAS



Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux exercé dans un délai de deux mois à compter de la présente notification, éventuellement suivi d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, dans un délai de deux mois à compter, soit de la réponse de l'administration, soit de la décision implicite de rejet de cette dernière.

Notifié le :

Signature de l'agent :

